

fon & Gaumont. Mr. Pelletier de la Houffaye s'est démis de sa Commission, & l'on croit que Mr. Fagon en fera bientôt autant.

XIII. La Survivance du Gouvernement de la *Franche Comté* dont est actuellement en possession le Maréchal de Tallard, a été accordée à son fils; & celle de Sousgouverneur du Roi, au fils du Marquis de Saumery. Le Duc de Noailles a aussi obtenu celle du Gouvernement des Châteaux de *Versailles* & de *Marly*.

XIV. Le Roi a nommé à l'Evêché de *Lombes* l'Abbé de Maupeou Agent du Clergé de France, & a donné à l'Abbé de Thefut l'Abbaye de *Gigny* située dans la *Franche Comté*, qui rapporte annuellement douze mille livres de rente.

XV. Quelque approbation qu'il ait pû à certains prétendus esprits forts de donner au système de M. Law par rapport aux Finances, les peuples qui pour l'ordinaire ne sont pas si speculatifs, principalement quand il s'agit de la conservation de leurs biens & de leur fortune, n'ont pû s'accommoder de la sublimité de ces idées; les conséquences en étoient trop dangereuses, & on n'avoit d'ailleurs pas pris assez de soin d'établir & de maintenir la confiance, pour qu'on dût s'en rapporter absolument à lui. Il a donc fallu employer & avoir recours à l'Autorité pour l'exécution d'un projet qui partout ailleurs auroit paru chimerique; aussi les murmures & enfin le mécontentement general & presque universel qui éclata le mois dernier, comme nous l'avons dit dans notre Journal de Juillet, en ont-ils été les sui-